



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

ET DE NARBONNE,

A l'occasion du Choléra-Morbus.

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules, au Clergé et aux Fidèles de notre Diocèse, salut et bénédiction en N. S. J. C.

Nous aimons à vous rappeler aujourd'hui, Nos TRÈS-CHERS FRÈRES, cette parole consolante du Sauveur : *Ne soyez point en sollicitude : un passereau ne tombe pas sur la terre, un*

seul cheveu de votre tête ne peut périr sans la permission de votre Père qui est dans les Cieux (1). C'est donc la main de Dieu que nous devons voir dans tous les biens et les maux qui nous arrivent : c'est Dieu qui mortifie et qui vivifie, qui conduit à la mort et qui en retire (2); et comme il est notre père, nous devons nous abandonner entièrement à sa bonté paternelle. S'il nous châtie à cause de nos iniquités, revenons à lui, il nous délivrera à cause de sa miséricorde (3).

A l'annonce du fléau qui commence à exercer ses ravages dans la Capitale, la crainte s'est répandue parmi vous, N. T. C. F. Nous ne vous dirons pas : cessez entièrement de craindre, mais nous vous dirons : mettez à profit, pour votre bonheur véritable, l'appréhension où vous êtes que les maux temporels qui affligent vos frères n'arrivent jusqu'à vous.

Dans les desseins de Dieu, tous les événemens de ce monde doivent servir à votre salut. Le fléau même que vous redoutez, peut être pour vous une source féconde d'avantages inappréciables. Si vous êtes pécheurs, rentrez dans les sentiers de la vertu; si vous êtes justes, redoublez d'amour pour votre Dieu; offrez-vous à lui en sacrifice; priez pour vos frères et pour vous-mêmes avec une ferveur nouvelle; exercez votre charité envers les malheureux; contribuez à prévenir, suivant votre état et vos facultés, les calamités nouvelles dont Dieu frappe les peuples; et si, malgré tous les soins qui seront pris, le fléau qui nous menace arrive jusque dans nos murs, que votre

(1) Math. x. Luc. xxi.

(2) I. Reg. ii.

(3) Tol. xiii.

généreuse charité soit proportionnée aux maux de vos frères. Ne perdez pas une occasion si favorable de recueillir une abondante moisson de mérite. Prions cependant tous ensemble pour que Dieu cesse d'appesantir son bras sur les villes qui éprouvent dans ce moment l'effet de ses vengeances, et qu'il détourne de nous-mêmes son courroux, oubliant *nos iniquités pour ne se souvenir que de ses anciennes miséricordes* (4).

A CES CAUSES, NOUS AVONS ORDONNÉ ET ORDONNONS CE QUI SUIT :

1.º Demain, dimanche de la Passion, et le dimanche des Rameaux, après le psaume *Miserere* on chantera les versets et oraisons *Pro tempore mortalitatis*.

2.º Dans les églises de Toulouse, on dira tous les jours à toutes les messes, jusqu'au dimanche des Rameaux exclusivement, la collecte, la secrète et la post-communion *Pro tempore mortalitatis* n.º 59. Dans les autres églises du diocèse, on dira ces oraisons depuis le dimanche *in albis* jusqu'au troisième mardi après Pâques inclusivement.

3.º Nous invitons MM. les Curés à indiquer et procurer, autant qu'il sera en eux, à leurs paroissiens tous les moyens qui peuvent empêcher l'invasion de la maladie; et si malheureusement elle se manifestait dans leur paroisse, nous les exhortons à se dévouer pour secourir, tant au spirituel qu'au temporel, les personnes qui en seraient atteintes.

4.º Dans ce double but, ils pourront établir une caisse de secours où seraient versées les aumônes des Fidèles, et

(4) Ps. 78.

s'associer les paroissiens les plus recommandables pour administrer de concert avec eux ces secours.

5.º Ils se feront un devoir de seconder les autorités civiles pour faire observer les mesures de salubrité qu'elles auront jugé à propos de prescrire.

Et sera notre présent Mandement lu et publié au prône des églises paroissiales le dimanche qui suivra immédiatement sa réception, et affiché partout où besoin sera.

DONNÉ à Toulouse, en notre palais Archiépiscopal, le 7 Avril de l'an de grâce 1832, sous notre seing, le sceau de nos armes et le contre-seing du Secrétaire-Général de notre Archevêché.

† P. T. D. ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.



Par Mandement :

CABROL, *Secrétaire-Général,*
chan. hon.